

# Conditions Générales d'utilisation

## CARTE CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE

### PRESENTATION DU PROGRAMME

Le programme de fidélité est mis en œuvre par la société GESTBOUCH (SAS au capital de 2 050 000 euros, inscrite au RCS 501 709 943, dont le siège social est ZI de la Romanerie Nord – Rue du Paon – 49124 SAINT- BARTHELEMY-D'ANJOU)

Le programme de fidélité LA BOUCHERIE PRIVILEGE permet à ses adhérents, en fonction de leurs consommations dans les restaurants la Boucherie, de cumuler des points donnant droit à différents avantages.

L'objet des présentes conditions générales d'utilisation est de définir les conditions de participation au programme LA BOUCHERIE PRIVILEGE.

La carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE est valable de façon illimitée, dans l'ensemble du réseau de restaurants LA BOUCHERIE participants (**LISTE DES RESTAURANTS PARTICIPANTS disponible sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr)**)

La carte de fidélité « Club La Boucherie Privilège » remise au client adhérent au Programme de fidélité n'est en aucun cas une carte de paiement ou une carte de crédit.

### ADHESION AU PROGRAMME

Une seule adhésion au Programme de fidélité LA BOUCHERIE PRIVILEGE par personne (même nom, même prénom, même date de naissance et même adresse e-mail et/ou même numéro de mobile) est autorisée.

La carte est nominative, personnelle et réservée aux particuliers pour leur usage personnel.

La carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE est délivrée gratuitement lors de l'inscription en restaurant (au passage en caisse) ou disponible en version dématérialisée, en se connectant sur son espace personnel sur le site de La Boucherie Privilège.

L'adhésion au Programme de fidélité LA BOUCHERIE PRIVILEGE est gratuite et ouverte à toute personne physique et majeure.

Deux moyens d'adhérer au programme :

- En se rendant sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr) pour y compléter son formulaire d'inscription. Le client dispose alors d'une carte dématérialisée
- Dans les restaurants participants, lors de son passage en caisse, le client pourra demander au personnel du restaurant de l'inscrire au programme par le biais de la caisse. Une carte physique lui sera remise.

L'adhésion par le client au Programme de fidélité LA BOUCHERIE PRIVILEGE emporte son entière acceptation des présentes conditions générales d'utilisations.

Dès l'inscription, l'activation de la carte sera effective et confirmé par un e-mail de Bienvenue au Programme.

### **OBTENTION DES POINTS DE FIDELITE ET DES AUTRES AVANTAGES**

La carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE permet de cumuler des points lors de chaque consommation dans les restaurants La Boucherie participants, sur présentation de la carte ou par identification du client en caisse, sur la base de 1 euro TTC dépensé par le client titulaire de la carte = 1 point acquis sur le compteur, avec application de la règle de l'arrondi supérieur dès lors que la décimale est égale ou supérieure à 5 (ex. : 45.25 € = 45 points ; 45.50 = 46 points).

Pour l'attribution des points, il est tenu compte du montant total des sommes inscrites sur le ticket de caisse (remises déduites) toutes charges comprises (TTC) acquittées par le client titulaire de la carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE.

Du seul fait de l'inscription au programme, 2 offres sont générées automatiquement (au maximum 24 heures après l'inscription) :

- 25 points fidélité seront automatiquement crédités sur toute carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE.
- L'offre de bienvenue, soit 15% de réduction valable sur la prochaine addition.

L'offre de Bienvenue est valable pendant 3 mois et son utilisation est unique. Elle est réservée au porteur de carte, et n'est pas cumulable avec toute offres remises ou promotions en cours.

Le nombre de points cumulés est consultable :

- Sur le ticket de caisse
- En magasin en interrogeant le personnel de caisse
- Sur le site internet [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr) , rubrique « mon compte Fidélité »

Des promotions ponctuelles permettent d'obtenir des majorations de points fidélité. Ces opérations sont annoncées dans les restaurants LA BOUCHERIE et/ou sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr) et/ou dans des communications commerciales adressées aux titulaires d'une carte de fidélité.

La carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE permet aussi de bénéficier de nombreux autres avantages.

En cas de réclamation sur le solde de points, le client devra présenter le justificatif de ses consommations par courrier à la société GESTBOUCH à l'adresse suivante : GESTBOUCH ZI La Romanerie Nord, rue du Paon, 49 129 Saint Barthélémy d'Anjou ou par email à l'adresse [Clubprivilege@la-boucherie.fr](mailto:Clubprivilege@la-boucherie.fr).

Ne seront éligibles que les justificatifs de consommations qui se rapportent à une visite en restaurant participant au programme Privilège et réalisés depuis la date d'adhésion du client au Club Privilège, dans la limite d'une addition par service. Toute addition réalisée en dehors de ce périmètre ne pourra être créditée sur le compte d'un client Privilège.

### **DUREE DE VALIDITE DES POINTS FIDELITE**

La durée de validité d'un point fidélité est limitée à un an à compter de son attribution.

Passé ce délai, il sera automatiquement supprimé du compte du titulaire de la carte.

## **CONVERSION DES POINTS FIDELITE EN CHEQUES FIDELITE**

Une fois atteint un cumul de 100 points fidélité, un chèque fidélité d'une valeur de 10 € est automatiquement généré le lendemain du passage en caisse ayant permis de les acquérir et mis à disposition sur le compte fidélité du client. Le titulaire de la carte en est informé par e-mail. Ce chèque devra être imprimé soit à partir de son email soit à partir du site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr) rubrique « mes offres ». Les 100 points cumulés sont dès lors retranchés du compteur de points de la carte correspondante.

La durée de validité du chèque fidélité est de 2 mois.

Il peut être utilisé dans n'importe lequel des restaurants participants soit en communiquant sa carte, ou son nom ou son chèque fidélité. Son utilisation est incompatible avec toute autre remise, offre ou promotion en cours.

L'utilisation des chèques fidélité est limitée à un chèque par addition pour un montant minimum d'achat égal à la valeur du ou des chèques fidélité utilisés.

Les chèques fidélité ne peuvent être échangés ou fractionnables et ne sont ni compensables, ni remboursables en espèces.

Les consommations réalisées en utilisant un ou plusieurs chèques fidélité ne donnent pas droit à l'attribution de points fidélité.

Passée la durée de validité de 2 mois, le chèque fidélité non utilisé sera considéré comme perdu.

## **PERTE OU VOL DE LA CARTE**

En cas de perte ou de vol de la carte de fidélité CLUB PRIVILEGE DE LA BOUCHERIE, son titulaire pourra télécharger une nouvelle carte sur son espace « Mon compte fidélité » sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr).

La société GESTBOUCH sera déchargée de toute responsabilité, y compris en cas d'utilisation frauduleuse des points et avantages par un tiers.

## **DUREE ET MODIFICATION DU PROGRAMME**

La société GESTBOUCH se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre un terme à son programme de fidélité sous réserve d'en avoir préalablement informé les adhérents au programme à travers une mise à jour de ses CGU sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr) ou consultables en restaurant.

Dans le cas d'un arrêt définitif du programme, les clients en seront préalablement informés par email et disposeront d'un délai suffisant pour utiliser leurs points fidélité.

Passé ce délai, GESTBOUCH se réserve le droit de supprimer tous les points fidélité et avantages sans aucun dédommagement.

## **RESPONSABILITE**

La société GESTBOUCH est exonérée de toute responsabilité pour les conséquences directes ou indirectes des éventuelles anomalies et dysfonctionnement de la carte de fidélité CLUB LA BOUCHERIE PRIVILEGE, quelles que soient leurs causes. La société GESTBOUCH fera néanmoins ses meilleurs efforts pour conserver à chaque adhérent, en cas de dysfonctionnement, le bénéfice de son cumul de points et de ses journées d'achat.

En cas de contestation du montant cumulé, seules les informations contenues dans la base de données de la société GESTBOUCH, feront foi.

## **COLLECTE ET EXPLOITATION DES DONNEES PERSONNELLES**

Les informations collectées dans le cadre du programme sont destinées à la société GESTBOUCH, qui se réserve toutefois le droit de les transmettre à des tiers après accord préalable du client.

Conformément aux dispositions légales, chaque client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès aux informations le concernant, d'un droit de les faire rectifier ou compléter si elles sont inexactes ou incomplètes, d'un droit de s'opposer à leur transmission à des tiers, d'un droit de s'opposer sans frais à ce qu'elles soient utilisées pour lui adresser des sollicitations commerciales et, plus généralement, d'un droit de s'opposer à toute forme de traitement. Pour cela, il suffit d'en faire la demande écrite à GESTBOUCH -ZI La Romanerie Nord, rue du Paon, 49129 Saint Barthélémy d'Anjou ou par email à l'adresse [Clubprivilege@la-boucherie.fr](mailto:Clubprivilege@la-boucherie.fr).

## **LOI APPLICABLE**

Le présent programme est soumis aux dispositions de la loi française.

**LISTE DES RESTAURANTS PARTICIPANTS disponible sur le site [www.laboucherie-privilege.fr](http://www.laboucherie-privilege.fr)**